



Commen me sortir de cette situation?

Par **bettyb**, le 13/11/2011 à 16:07

Bonjours,je me suis séparer de mon conjoint avec qui jai u deux enfats ,il ete violent de ce fait jai u une mesure educative depuis il cest fai soigner et nest plus violent il prend meme ses enfants regulierement mais ayan deux autres enfants dune autre union leur papa ne veu plus quil est de contact avec eux! du cou la derniere audience jai remporter la garde de mes enfants ! mais je voudrez savoir ci je pourez reprendre une vie conjugal avec ce dernier?? et si oui quel seron les risques?? pui je perdre la garde de mes enfants?? en sachan kil cest fai soigner et quil ny a plus aucun risque??

Par **mimi493**, le 13/11/2011 à 16:14

Vous risquez de perdre la résidence de vos deux ainés sans droit d'hébergement (vous pourrez les voir, seule sans votre mari, dans un lieu protégé et sous surveillance, un après-midi par semaine avec de la chance, sinon, un après-midi par mois)

[citation]en sachan kil cest fai soigner et quil ny a plus aucun risque?? [/citation] Il a un an de soin maxi. A quelle fréquence ? 3 fois par semaine ou même pas une fois par mois ?
Ce n'est pas en si peu de temps qu'on soigne la violence d'une personne, surtout la violence conjugale qui est solidement ancrée par l'éducation. C'est vous qui prenez des risques, c'est malheureusement souvent avec les femmes battues, elles sont naïves, crédules et faibles de caractère, c'est pour ça soit qu'elles restent avec le conjoint violent soit qu'elles saisissent le premier prétexte pour se remettre avec (et fatalement, ça recommence)
Quand un conjoint violent est condamné, c'est souvent du sursis avec mise à l'épreuve de 5 ans. 5 ans ce n'est pas par hasard

Par **mimi493**, le **13/11/2011** à **16:27**

oui, mais le fait de vous remettre si vite avec un conjoint violent ne sera pas vu comme un bon signe d'équilibre parentale si le père des deux ainés en demande alors la résidence. Donc attendez, laissez passer du temps et que votre mari continue sa thérapie

Par **bettyb**, le **13/11/2011** à **16:33**

daccord merci de votre reponse et aide